Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_04-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-04

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

CONVENTION DE RÉPARTITION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - RUES DE BRUZ ET DE LA PRAIE A BRÉAL-SOUS-MONTFORT
AUTORISATION DE SIGNATURE

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_04-DE

Vu *le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5214-16 et suivants*
Vu *la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)*
Vu *la délibération n°2024-042 du Conseil Communautaire du 8 avril 2024 actant le transfert de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF à Brocéliande Communauté à compter du 1er janvier 2025*
Vu *la convention de transfert de compétence assainissement au 1er janvier 2025 signée entre la commune de Bréal-sous-Montfort et Brocéliande Communauté*
Vu *l'acte d'engagement signé le 04/10/2024 entre la commune de Bréal-sous-Montfort et le groupement d'entreprise SURCIN TP et CISE TP pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales et sur le nivellement de voirie dans le cadre d'une volonté de résorption de problème d'inondation au croisement de la rue de Bruz et de la rue de la Praie,*
Vu *le projet de convention de répartition des coûts pour les travaux d'assainissement de la rue de Bruz et de la Praie*
Considérant *que les travaux sur le réseau d'eaux pluviales ont nécessité d'intervenir sur le réseau d'assainissement,*
Considérant *l'exécution de l'ensemble des travaux courant du mois d'octobre 2025, et des échanges entre la commune et l'EPCI sur la répartition des coûts,*

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine, de la mutualisation , du grand et petit cycles de l'eau explique que la Commune de Bréal-sous-Montfort a signé un marché fin 2024, programmant des travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales, du réseau d'assainissement et de reprofilage de la voirie au niveau du croisement entre la rue de Bruz et la rue de la Praie afin de résoudre des problématiques d'inondations.

Pour ce chantier, il était nécessaire d'approfondir une partie du réseau d'assainissement pour permettre la pose de nouvelles canalisations d'eaux pluviales. Le réseau d'assainissement concerné étant en amiante/ciment, il a fallu le déposer et l'évacuer selon un plan de retrait amiante pour ensuite mettre en place une nouvelle canalisation en PVC.

Les travaux étant désormais achevés, il convient de tirer les conséquences financières du transfert de compétence intervenu au 1er janvier 2025, en permettant à Brocéliande Communauté de payer les prestations qui relèvent de sa compétence « Assainissement collectif ». Le projet de convention pour la répartition du coût des travaux d'assainissement de la rue de Bruz et de la Praie.

Il est précisé que l'objet principal du marché de travaux étant le remplacement du réseau d'eaux pluviales, les frais d'installation de chantier et de maîtrise d'œuvre restent intégralement à la charge de la commune de Bréal-sous-Montfort.

Le montant total des prestations relevant de Brocéliande Communauté au titre de l'exercice de sa compétence assainissement s'élève à 47 665,90 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention de répartition des coûts pour les travaux d'assainissement de la rue de Bruz et de la Praie à Bréal-sous-Montfort selon les conditions ci-dessus exposées
- d'INDIQUER que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ